

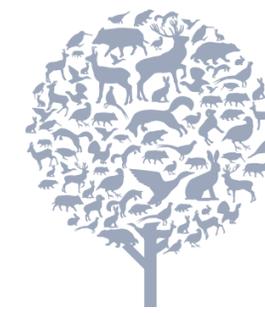


Rapport du Président sur la gestion, la situation et les activités de la FDC 34

Assemblée générale du 7 avril 2023 à Béziers

Réunions de secteurs :

- Saint Jean de Védas le 21 février
- Sallèles du Bosc le 23 février
- Corneilhan le 28 février
- Saint Etienne Albagnan le 2 mars



La FDC 34

- Est agréée pour la protection de l'environnement (arrêté du 16/09/2022)
- Est habilitée à prendre part au débat dans le cadre des instances consultatives départementales (Arrêté du 30/07/2019)

Ses missions sont diverses, à la fois techniques et administratives

Missions administratives

- Validation du permis de chasser
- Indemnisation dégâts Grand Gibier
- Gestion des adhérents
- Gestion des ACCA et plan de chasse
- Gestion des carnets de battues
- Mise en place du SDGC...

Missions techniques

- Formation permis de chasser
- Formation Sécurité
- Formations spécifiques
- Comptage des espèces gibier
- Prévention des dégâts
- Conseils techniques...



La FDC 34



- **Renouvellement du Conseil d'Administration suite à l'assemblée générale du 2 avril 2022**
- **Volonté du nouveau Conseil de favoriser le petit gibier qu'il soit sédentaire, migrateur ou aquatique**
- **Mise en place de rencontres avec les adhérents territoriaux en juin et juillet 2022 pour recenser les attentes des chasseurs du département**
- **Travail de fond pour le renouvellement du catalogue amélioration de la chasse avec participation des sociétés de chasse "locomotives"**
- **Soutient aux adhérents territoriaux dans la rédaction et la relecture de conventions cynégétiques**
- **Modernisation de la communication avec la création d'une page Facebook, le renouvellement du site internet et le recrutement d'une personne chargée de mission environnement et communication**
- **Rencontres avec les parlementaires et élus de notre département**
- **Volonté d'avoir une collaboration renforcée avec la gendarmerie**



Le Guichet Unique

- 15 192 permis de chasser validés (- 629) et 5 211 vignettes sangliers (- 300)
- Permis nationaux représentent 43 % des permis validés dans l'Hérault (6 546)
- 8 236 validations par internet dont 7 171 e-validations
- 9 850 contrats d'assurance souscrits
- Rappel : Si inscription au fichier FINIADA, aucune délivrance de la validation du permis de chasser
- De juin à octobre, aucune validation n'est délivrée le jour même. Nécessité de s'organiser à l'avance ou de valider sur internet

L'indemnisation des dégâts

Saison	Nombre de dossiers	Montant indemnisations (€)
2022-2023 (au 17/11/2022)	130	179 845
2021-2022	204	181 180
2020-2021	266	276 436
2019-2020	278	383 421



Saisons complètes sauf 2022-2023



L'indemnisation des dégâts

10 communes les plus indemnisées au 17-11-2022

Commune	Montant Indemnisé (€)	Part Montant départ.	Provisoire
Gignac	12 132,27	7 %	0 €
St Paul et Valmalle	11 510,21	6 %	0 €
St Privat	10 147,44	6 %	0 €
Arboras	8 459,95	5 %	0 €
Pezenes les Mines	6 978,13	4 %	0 €
St Jean de la Blaquiere	6 915,97	4 %	0 €
Notre Dame de Londres	6 565,71	4 %	0 €
Fos	6 169,03	3 %	0 €
Puéchabon	6 135,38	3 %	203,10 €
Le Bosc	4 779,98	2 %	0 €
TOTAL « top 10 »	79 794,07	44 %	203,10 €
TOTAL Département (342 communes)	179 845,01	100 %	15 392,44 €

10 communes représentent 44 % du total départemental

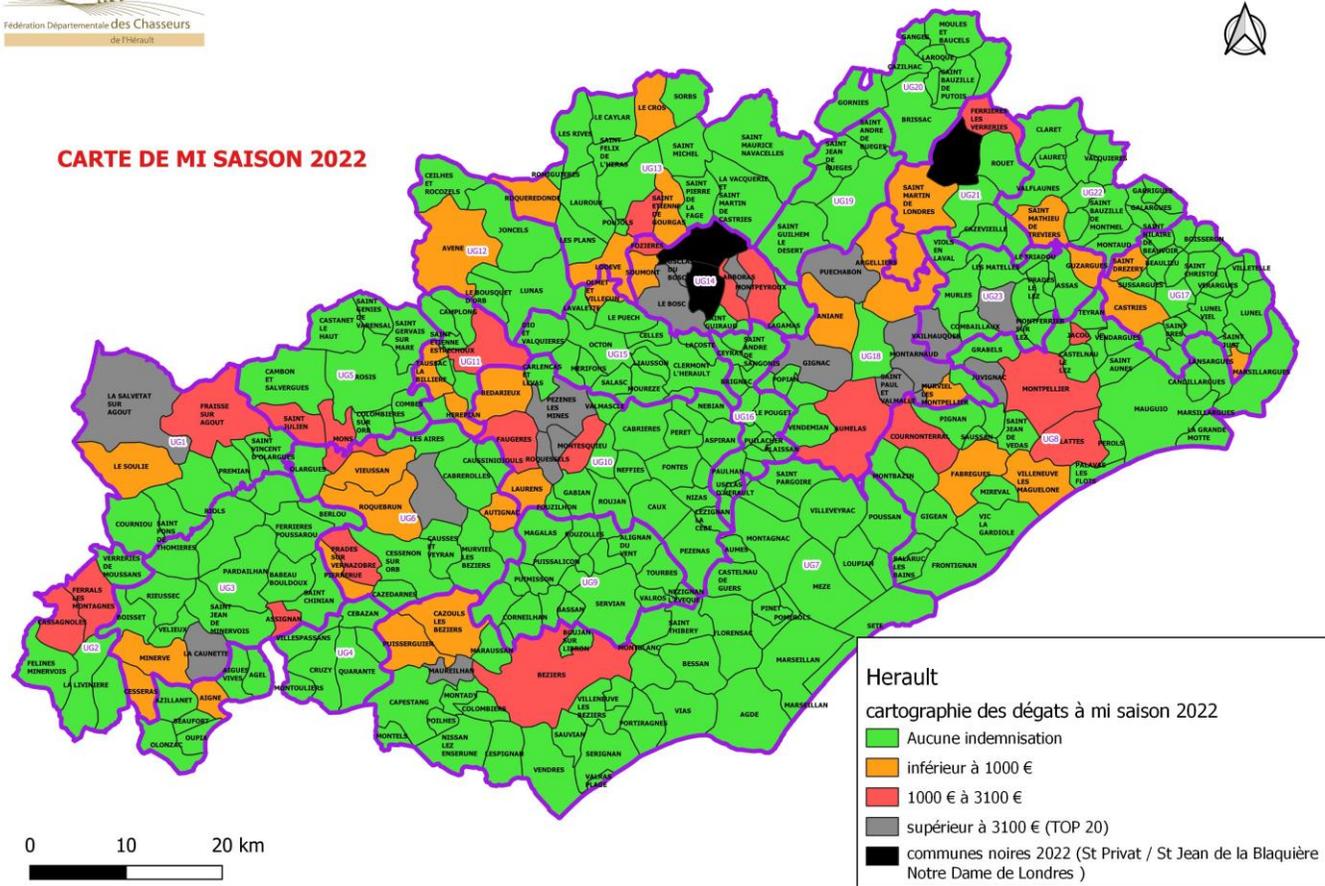
L'indemnisation des dégâts

Carte à mi-saison au 17-11-2022



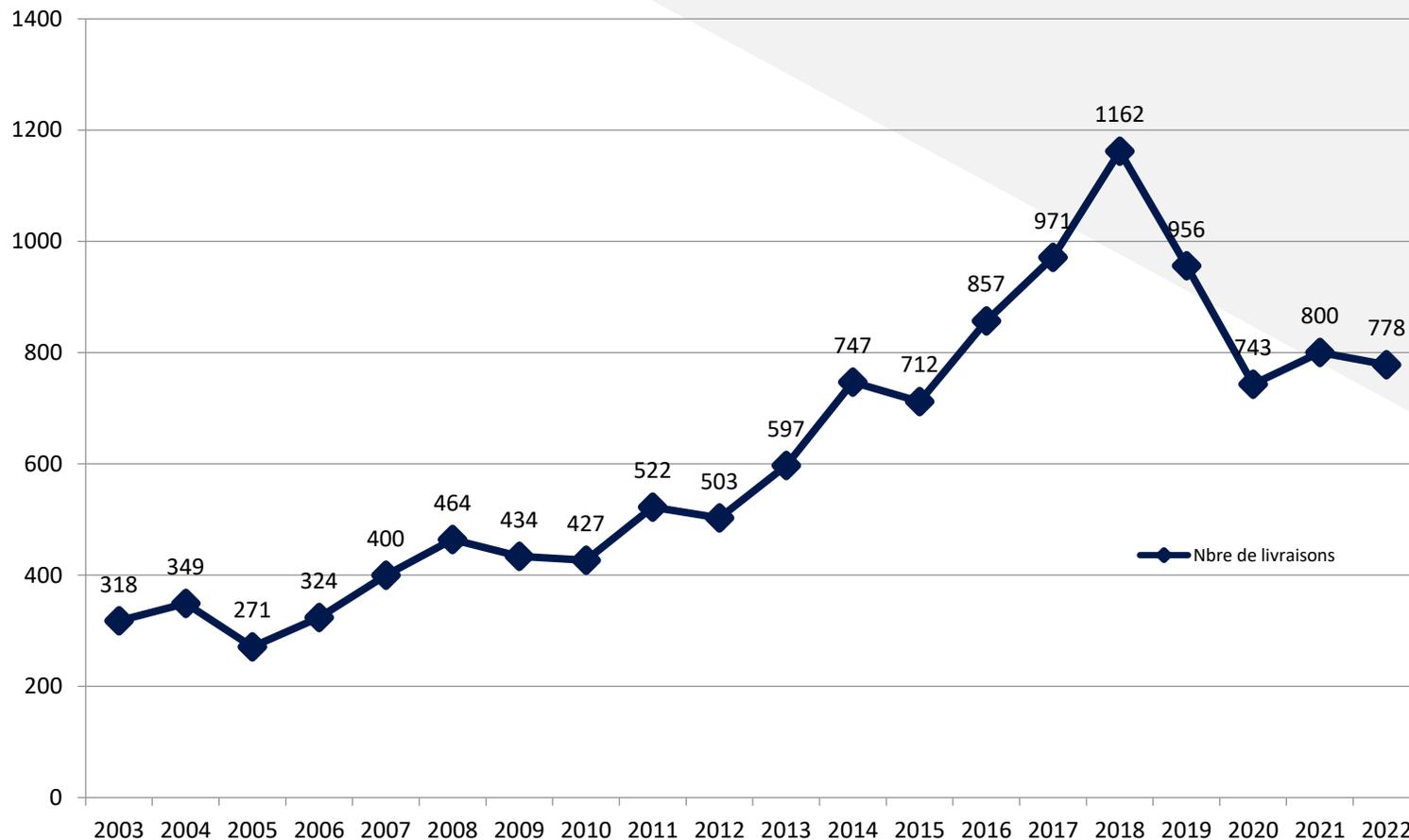
Cartographie des communes indemnisées saison 2022-2023 au 17/11/2022

CARTE DE MI SAISON 2022



L'indemnisation des dégâts

Nombre de livraison de matériel de clôture annuel



L'indemnisation des dégâts

Budget matériel de prévention

MATERIEL EN STOCK AU 30/06/2022	
A la FDC 34	34 528 €
Chez les agriculteurs	127 711 €
TOTAL STOCK :	162 239 €

PREVISIONNEL ACHAT MATERIEL EN 2023-2024	
Electrificateurs, piles, batteries, etc.	85 000 €
Effaroucheurs sonores, subventions clotures fixes	15 000 €
TOTAL ACHAT : 100 000 €	100 000 €



L'indemnisation des dégâts

- Plan de résilience :
 - Suite à la guerre en Ukraine, prise en charge par l'Etat du surcoût global entre les barèmes 2022 et 2021. Au niveau national cela représente 20 millions d'euros (21 000 euros pour l'Hérault).
 - Avance de 70 % du montant réalisé fin 2022 avec paiement aux fédérations
 - 30 % restants versés au premier trimestre 2023



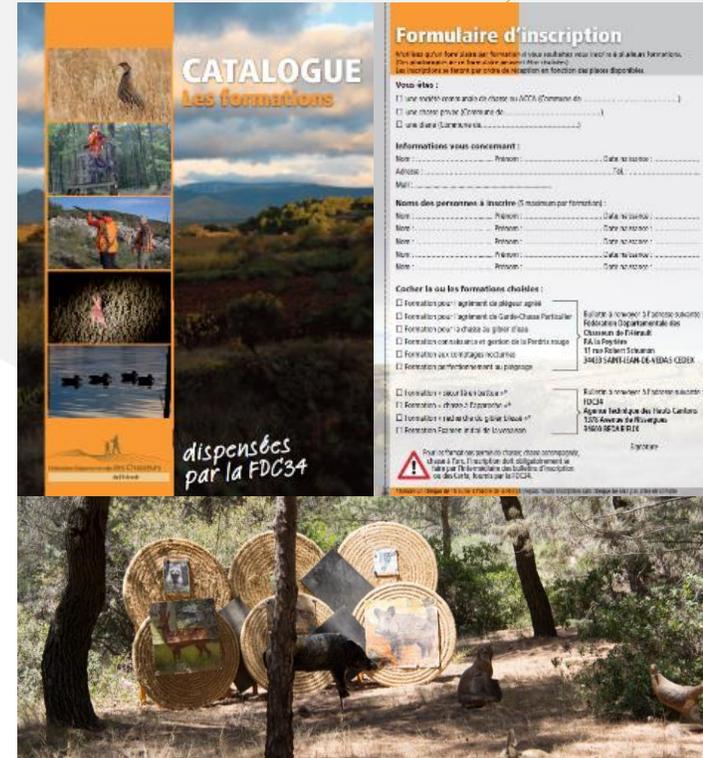
Plan de Gestion Sanglier

- Document de gestion inscrit dans l'arrêté préfectoral d'ouverture et de fermeture
- Opposable chaque année à l'ensemble des chasseurs du département
- Pas de modification du calcul de la participation financière des territoires pour la saison 2023-2024
- Pour rappel, ce dispositif est l'une des conséquences de la loi chasse de 2019 avec le permis « à 200 € »

Les formations

- L'ensemble des formations ont pu se tenir quand le nombre de participants était suffisant
- Formation sécurité en battue « réservée » en priorité aux personnes qui ont l'obligation de passer la formation (nouveaux responsables de carnets de battues)
- Formation décennale **obligatoire** accessible en distanciel directement depuis votre espace adhérent

<https://fdc34-2.retrieve-ea.fr/html/Connexion.aspx>



CATALOGUE Les formations

dispensées par la FDC34

Formulaire d'inscription

Vous êtes ?
 Une nouvelle adresse de chasse ou AOC (Formation de...)
 Une adresse group (20 maximum de...)
 Une adresse (maximum de...)

Informations vous concernant :
Nom : Prénom : Date de naissance :
Adresse : Tél. :
Mail :

Noms des personnes à inscrire (5 maximum par formation) :
Nom : Prénom : Date de naissance :
Nom : Prénom : Date de naissance :
Nom : Prénom : Date de naissance :
Nom : Prénom : Date de naissance :

Cocher la ou les formations choisies :
 Formation pour règlement de délit de chasse
 Formation pour règlement de Code de Chasse Particulier
 Formation pour la chasse de gibier d'eau
 Formation conseillère en gestion de la Perdrix rouge
 Formation aux techniques nocturnes
 Formation sur l'hygiène et le piégeage
 Formation à l'écologie
 Formation à l'écologie
 Formation à l'écologie
 Formation à l'écologie

Adresse à renvoyer : Fédération départementale des Chasseurs de l'Hérault
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
10 rue Robert Schuman
34403 SAINT-JEAN-DE-VEDAS CEDEX

Adresse à renvoyer : Fédération départementale des Chasseurs de l'Hérault
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
10 rue Robert Schuman
34403 SAINT-JEAN-DE-VEDAS CEDEX

Seul le changeur des carnets de chasse, sous responsabilité, adresse à l'Etat, est autorisé à transmettre les données d'inscriptions de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault.



Le permis de chasser

- En 2022, 336 personnes formées au permis de chasser dont 211 qui ont obtenu leur permis
- Depuis le 9 janvier ouverture d'une plate-forme dédiée avec inscription en ligne
- Une fois l'inscription en ligne effectuée, nécessité d'envoyer les documents papier à la FDC 34 qui se chargera de les numériser
- Si dossier complet et accepté par l'OFB, le processus de formation puis d'examen sera alors enclenché



Les gardes particuliers et les piégeurs

Association des Gardes Chasse Particuliers de l'Hérault (AGCP34)

- 65 adhérents
- 71 société de chasse sous convention
- Formation des nouveaux gardes :
 - 17 gardes formés en 2022
 - Session 2023 les 27 et 28 avril



Association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault (ADPA34)

- 159 piégeurs adhérents
- Formation des nouveaux piégeurs :
 - 42 piégeurs formés en 2022
 - Session 2023 les 26 et 27 mai



Le petit gibier



- Politique générale de la FDC 34 tournée vers la chasse du petit gibier en général
- Rencontre avec les adhérents territoriaux lors de 3 réunions les 8 (St Jean de Védas), 15 (Prades sur Vernazobres) et 22 (Montpeyroux) juin 2022
- 99 adhérents territoriaux se sont déplacés
- Bilan global de ces réunions :
 - Présence de territoires avec des résultats qui doivent servir d'exemple
 - Démotivation de certaines sociétés de chasse
 - Actualisation du catalogue amélioration
 - Nécessité d'accompagnement renforcé sur certaines thématiques (panneaux, divagation, contact avec les mairies etc.)
 - Commission petit gibier avec intégration de sociétés de chasse « locomotive » de notre département
- A compter de 2023-2024 : modification du catalogue « aménagement du territoire et biodiversité pour une chasse durable » avec notamment :
 - Nouvelles conventions perdrix et faisans
 - Fin du subventionnement des perdrix de « repeuplement » hors convention



Le petit gibier

Le lapin

- Grosse problématique sur l'Est de Montpellier notamment en raison de la ligne LGV et du canal BRL (débranchage prévu en 2023)
- FDC 34 a envoyé des courriers/emails à la SNCF et au Canal du Bas Rhône
- Réunion spécifique à la FDC 34 le 29 juin avec les sociétés de chasse concernées
- Mise en place d'une liste de fureteur
- Classement de communes en liste rouge et possibilité (pour ces communes) de chasser le lapin à l'aide furet (liste nominative de chasseurs)
- Grande disparité de résultats dans le département mais des secteurs semblent retrouver une petite population
- Présence de la myxomatose et du VHD I et II. Des lapins vaccinés retrouvés morts. Merci de nous les faire parvenir pour analyse.



Le lièvre

- Espèce qui tire son épingle du jeu et qui échappe globalement aux maladies
- Présent partout sur tout le territoire
- Nécessité de le gérer et ne pas hésiter à ne le tirer qu'à partir d'octobre (hase allaitante en septembre)



Le petit gibier

La perdrix rouge

- Reproduction globalement correcte avec un indice de 2 jeunes par adulte
- Concernant la reproduction, il existe une très grande disparité entre les communes
- Possibilité d'avoir des résultats en travaillant notamment sur l'habitat de l'espèce



Le faisan

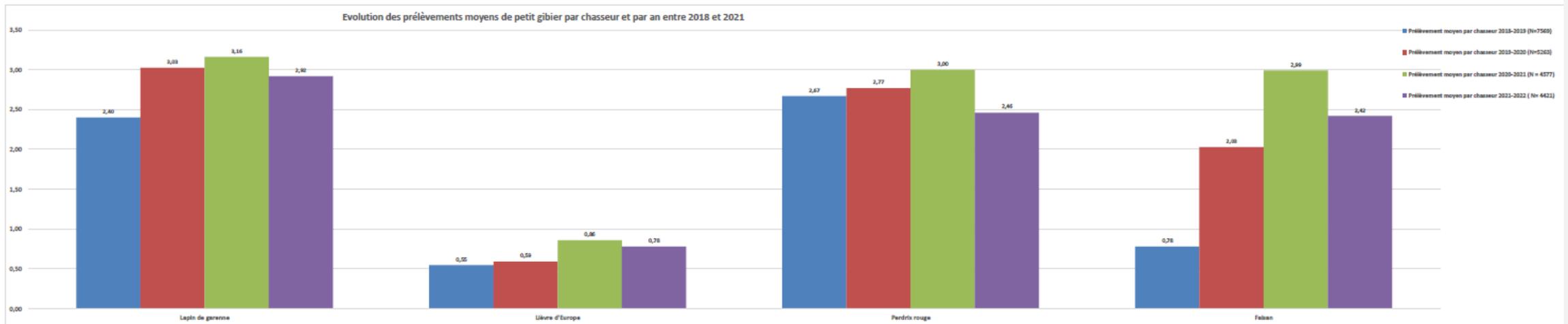
- Création de deux nouvelles conventions
- Reproduction observée malgré l'absence d'une réelle gestion sur l'espèce
- Première dans l'Hérault : lâché d'oiseaux de souches sauvages (OFB) en partenariat avec le GIC du Larzac Méridional



Le petit gibier

Fiche de prélèvement : Merci de nous les retourner. Seulement 29% de retour en 21-22 !

Diminution des retours qui sont pourtant indispensables pour avoir des données exploitables afin de défendre les dossiers chasse et ESOD !



Classement ESOD sous conditions fixées par arrêté ministériel

- Renard, Etourneau sansonnet et Pie bavarde sur tout le département (jusqu'au 30/06/23)
- Corneille noire sur une partie du département
- Chien viverin, Vison d'Amérique, Ragondin, Raton laveur, Rat musqué, Bernache du canada sur tout le département



Classement ESOD par arrêté préfectoral jusqu'au 30 juin 2023

- Pigeon ramier sur l'ensemble du département
- Sanglier sur une partie du département
- Lapin sur 12 communes

Fournissez un maximum de données de dégâts pour que l'on puisse maintenir les classements !!



Le gibier d'eau

Commission Gibier d'Eau

- Commission Gibier d'Eau qui s'est déroulée le 17 juin 2022
- Plus de 15 adhérents territoires représentés
- Bilan global :
 - Renforcement de la formation gibier d'eau avec la création d'un parrainage pour l'accueil de chasseurs à la découverte de la chasse à la hutte
 - La FDC 34 conventionne le droit de chasse aux postes fixes qu'elle détient sur Capestang à l'association des jeunes chasseurs
 - Toutes les informations « gibier d'eau » sont systématiquement transmises aux membres de la commission

Principaux faits de 2022

- Médiation auprès des sociétés de chasse pour les conventions de chasser notamment avec le conservatoire du littoral ou le département (Marsillargues, Vic la Gardiole, Montels...)
- Intervention dans le cadre de l'étang de Capestang : mise en place d'un arrêté retardant l'ouverture de la chasse, suivi du botulisme, demande à la DDTM 11 pour l'apport d'eau à l'étang, participation au COPIL Natura 2000 avec la signature du DOCOB le 14 octobre dernier
- Passage du risque modéré puis élevé a entraîné sur l'utilisation le transport et l'utilisation d'uniquement 30 appelants. Cas de grippe aviaire sur la commune de Vauvert dans le Gard ayant entraîné un arrêté spécifique sur certaines communes héraultaises limitrophes.

Obligations

- Obligation de rendre son carnet de hutte. Il est indispensable d'avoir le retour des prélèvements afin de disposer de données chiffrées pour défendre la chasse
- Obligation de déclarer la détention des canards appelants en début de chaque saison de chasse
- Depuis le 1^{er} juillet 2022, possibilité de saisir directement en ligne dans son espace adhérent ses prélèvements de nuit et sa déclaration d'appelant. Le certificat de déclaration est aussitôt délivré



Le gibier migrateur

La bécasse des bois

- PMA maximal de 3/j, 6/s, 30 par saison
- Chaque prélèvement doit être notifié soit à travers le carnet de prélèvement, soit l'application ChassAdapt ou sur votre espace adhérent fédéral. Retour obligatoire du CPB à la fin de saison de chasse
- Suivi des Bécasse dans le cadre en période gel prolongé à Bourbaki
- Avec le CNB34, renforcement de la collecte d'ailes et organisation d'une soirée lecture d'ailes
- Participation avec l'ONF d'un projet de suivi par balise des Bécasses

Les autres gibiers migrants

- Tourterelle des bois toujours sous moratoire
- Très grandes hétérogénéités des passages des grives sur l'ensemble du département
- Relance du réseau turdidé
- Observatoire citoyen de l'IMPCF



Le grand gibier

Le sanglier

- Bilan affût-approche du 1^{er} juin au 10 septembre 2022 :
 - 1500 sorties
 - 1300 sangliers tués (+ 1.8 %)
- Bilan battues mi-saison au 14 novembre 2022:
 - 6720 sorties
 - 6441 sangliers tués (+ 2.1 %)
- Bilan battues saison complète 2021-2022
 - 19281 sorties (19 420)
 - 18780 sangliers tués (16 612)
- Equarrissage des déchets dans le Lodévois Larzac (2021-2022)
 - 1 915 kg de déchets récoltés par 2 dianes
- Points nationaux
 - Nouvelle boîte à outils
 - Réduction de 30 % en 3 ans des surfaces détruites



Le grand gibier

Soumis au plan de chasse

- **Le cerf élaphe**

- Attribution 22-23 : 132
- Attribution 21-22 : 141
- Réalisation 21-22 : 114
- Rappel réglementaire : constat de tir, photographie de l'animal et du bracelet apposé après le prélèvement



- **Le mouflon**

- Attribution 22-23 : 631
- Attribution 21-22 : 575
- Réalisation 21-22 : 536
- Rappel réglementaire : constat de tir après le prélèvement



Le grand gibier

Soumis au plan de chasse

- **Le chevreuil**
 - Attribution 22-23 : 4468
 - Attribution 21-22 : 4349
 - Réalisation 21-22 : 3990
 - Rappel réglementaire : constat de tir après le prélèvement
 - Possibilité d'un plan de chasse à partir de 25 ha d'un seul tenant
 - Grand gibier le plus prélevé dans notre département après le sanglier

- **La sérothèque**
 - **72 prélèvements pour la saison 2021-2022 (90% de sanglier)**
 - 18 chasseurs préleveurs bénévoles opérationnels à ce jour
 - Appel à candidature pour des nouveaux chasseurs préleveurs intéressés



La communication

- Changement de site internet à venir (courant avril) à travers le site régional pour une communication plus active et plus moderne
- Création d'une page Facebook à l'automne 2022
- Bulletin fédéral (4/an) recentré sur les actions départementales
- Recrutement d'un personnel en charge de la communication
- Participation à Cocagne

Quelques éléments de bon sens...

- Montrer une image positive à travers l'aménagement du territoire, le travail et la relation avec le chien, la convivialité, le partage...
- Ne pas diffuser de photos de tableaux de chasse ou d'animaux morts, cela n'apporte rien et nuit à notre image auprès d'un public non averti
- Ne réagissez pas aux différentes provocations !
- Prévenez votre Fédération pour tout évènement

Nous sommes tous des ambassadeurs de la chasse, pensez avant d'agir !



<https://www.facebook.com/FederationChasseurs34/>

Le partage de la nature

- FDC 34 membre de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature
- Partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée



Même si plus de 70% du territoire est privé il est nécessaire de :

- Partager le territoire avec les autres utilisateurs
- Etre polis et courtois en toute circonstance
- Prévenir votre FDC en cas de problème

En cas d'actes malveillants

<https://www.chasseurdefrance.com/pratiquer/signaler-un-acte-malveillant/>



APPREHONS À NOUS CONNAITRE

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault est une association Loi 1901 agréée au titre de la protection de l'environnement par arrêté préfectoral : ses adhérents sont les associations cynégétiques et les chasseurs du département. Elle fédère plus de 20000 chasseurs et 600 associations et équipes de chasse. Ses statuts sont régis par le code de l'environnement. Elle a des missions de service public : prévention des dégâts de gibier et indemnisation des dégâts de grand gibier, formation des chasseurs notamment sur la connaissance des espèces et la sécurité en battue. Un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique fixe les grandes orientations de la chasse dans l'Hérault en particulier en terme de sécurité.

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault est une association Loi 1901. Par l'implication de ses 150 bénévoles, le Comité a une mission de service public sur l'ensemble du département quand il recouvre d'anciens chemins ruraux. Fort de 76 associations et 4500 licenciés, le Comité est très impliqué dans le développement durable. Il est une sentinelle des sports de nature au travers du réseau Suricate permettant de résoudre les anomalies détectées sur le terrain.

NOUS CONTACTER

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault (FDC34)
PR la Peyrière - 11, rue R. Schuman
34433 Saint-Jean-de-Widas Cedex
Tél : 04 67 42 41 55
Fax : 04 67 42 66 17
contact@fdc34.com
fdc34.com

Agence technique des Hauts Catalots
1378 avenue de Nisargues 34600 Bédarieux
Tél : 04 67 95 29 72
Fax : 04 67 95 41 50
st.grandgibier@fdc34.com

Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault
Maison Départementale des Sports Nelson Mandela
ZAC, PierresVives
Esplanade de l'Égalité, BP 7250, 34086 Montpellier
Tél : 04 67 67 41 15
contact@randonnee34.fr
www.randonnee34.fr

Attenite de Béziers
72 Avenue Georges Clemenceau, 34500 Béziers
Tél : 06 95 57 62 43
beziens@randonnee34.fr

Chasse et Randonnée dans l'Hérault

Le partage de l'espace

Pour une cohabitation entre chasseurs et randonneurs

INFO SURICATE SIGNALER UN PROBLEME
Conception FF Randonnée34 et FDC34, Design Traepick.com, Impression Imp'act 2016.



Chasse au féminin et Jeunes Chasseurs

- 40 adhérentes pour la saison 2022-2023
- 50 adhérents chez les Jeunes Chasseurs
- Les associations participent aux battues sur le lot de Combesalat
- Nombreuses rencontres avec les associations des territoires voisins



N'hésitez pas à les inviter pour des journées de chasse au petit comme au grand gibier !



Information et éducation développement durable en matière de connaissance et de préservation de la faune sauvage et de la biodiversité

- Soutien quotidien auprès de l'ensemble de ses adhérents : conseils juridiques, rédaction de convention, administration des associations, articulations avec les dianes...
- Subvention de 88 adhérents territoires pour 331 Ha de cultures faunistiques
- Subvention de 83 adhérents pour le gyrobroyage, 19 adhérents pour les agrainoirs, 44 points d'eau
- Partie civile de la FDC 34 dans plusieurs affaires liées au braconnage
- Participation au Comité de suivi du Loup
- Dans le cadre des actions menées en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement auprès des scolaires, des stagiaires et des étudiants, notamment à travers la convention d'objectifs signée chaque année avec le Conseil Départemental de l'Hérault, la FDC 34 soutient financièrement :
 - L'ACM de Vendres à Agde
 - La mairie de Castanet-le-Haut pour le fonctionnement de la station d'études et de recherches de la faune sauvage (mouflon) de Faigairolles



- Actions menées en partenariat avec la FRC Occitanie
 - Trophée Chasse Durable 2022 remis à la société de chasse de Quarante
 - Participation au réseau Agrifaune (promotion des bonnes pratiques agricoles, réalisation d'une vidéo de promotion sur les Infrastructures Agro-Ecologiques, soutien au réseau d'exploitation 34
- Dossiers Eco-contribution (FNC, OFB)
 - CYN OBS (Observation de la faune)
 - Cultures faunistiques
 - Animation de réseau sur la Perdrix rouge
 - Plusieurs dossiers en cours de construction pour 2023 afin de démontrer une fois de plus l'implication des chasseurs pour la préservation de la biodiversité



Les partenaires financiers

- La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée
 - La Région finance le trophée chasse durable ainsi que les cultures faunistiques
- Le Conseil Départemental 34
 - Dans le cadre d'une convention d'objectifs pour l'année 2022, le Département de l'Hérault a octroyé à la fédération une subvention annuelle avec pour objet le financement des actions de formation, de préservation de la biodiversité, de communication et de surveillance sanitaire



Conventions et partenariats



- **Partenariats avec l'Office Français de la Biodiversité et l'Office National des Forêts et les Groupements d'Interêts Cynégétiques permettant la mise en œuvre d'actions conjointes pour la formation des chasseurs et le suivi de la faune sauvage**
- **Partenariats avec les Associations Spécialisées**



La fédération soutient et subventionne de nombreuses associations cynégétiques spécialisées, qui grâce à leur dynamisme et au bénévolat de leurs membres contribuent à la gestion de la chasse et des espèces. Elles participent aux suivis techniques et scientifiques, à la formation des chasseurs, à la surveillance du territoire, au piégeage, à l'organisation des battues administratives, etc. On peut noter parmi elles :

- L'Association la Chasse au Féminin de l'Hérault (ACF 34),
- L'Association Départementale des Chasseurs à l'Arc (ADCA 34),
- L'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier (ADCGG 34),
- L'Association Départementale des Lieutenants de Louveterie (ADLL 34),
- L'Association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault (ADPA 34),
- L'Association Française pour l'Avenir de la Chasse au Chien Courant de l'Hérault (AFACCC 34),
- L'Association des Gardes Chasse Particuliers (AGCP 34),
- L'Association des Jeunes Chasseurs de l'Hérault (AJC 34),
- Le Club National des Bécassiers : section du département de l'Hérault (CNB 34),
- L'Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge (UNUCR).



- **Autres partenaires**

- La fédération s'efforce d'élargir ses partenariats au-delà des acteurs cynégétiques avec des structures comme le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR), le Conservatoire du littoral, le Club International des Chasseurs de Bécassines (CICB), le SYndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO) , la Ligue de Protection des oiseaux (LPO), la Chambre d'Agriculture, la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA), et d'autres organismes agricoles, l'Association des Communes Forestières de l'Hérault (COFOR), l'Association Départementale des Comités Communaux de Feux de Forêt de l'Hérault (ADCCFFH), le Centre d'Etudes Techniques et Economiques Forestières Arbres d'Occitanie (CETEF O), le Centre Régional de la Propriété Forestière Occitanie (CRPF O), la Fédération Départementale des Groupements Forestiers de l'Hérault, le Syndicat des Forestiers Privés de l'Hérault (SFPH), le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (PNR HL), les Centres Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault (CDRP 34), Réseau Ferré de France (RFF), ENEDIS, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (IMPCF), le cabinet de conseil en analyse stratégique et prospective économique (BIPE), les administrations, les collectivités, la fédération de pêche, etc.
- La fédération s'implique également auprès des futurs gestionnaires de la nature, étudiants à l'Université ou élèves de BTA et BTS gestion de la faune sauvage. Elle fait des interventions lors de ces formations et accueille les jeunes pour des études ponctuelles ou des stages professionnels.
- La fédération soutient également les nombreux concours de chiens



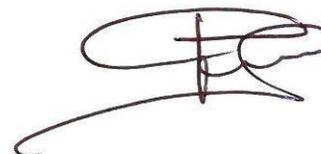
Assemblée Générale du 07/04/2023

Le Président



Max ALLIES

Le Trésorier



Guy ROUDIER

